VOTRE PORTE D'ENTRÉE AU **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Prix de la justice du Québec - OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE QUI SE TERMINERA LE 1ER AOÛT 2008

QUÉBEC, le 6 mai /CNW Telbec/ - Le ministre de la Justice et Procureur général du Québec, monsieur Jacques P. Dupuis, annonce l'ouverture de la période de mise en candidature pour l'obtention du Prix de la justice du Québec. Cette période se terminera le 1er août 2008.

Le Prix de la justice a été créé en 1990 pour souligner le 25e anniversaire du ministère de la Justice. Remis annuellement, il vise à rendre hommage à une Québécoise ou à un Québécois, qui a contribué, par son travail ou son engagement exceptionnels, à promouvoir les valeurs fondamentales de la justice. Ces valeurs sont :

- l'accessibilité : une justice à la portée de tous ;
- la qualité : une justice intègre, impartiale et efficace ;
- l'universalité : une justice qui est la même pour tous.

Ce prix ne peut être décerné qu'à une personne et non à un groupe et les activités de celle-ci doivent avoir été exercées au Québec. La proposition doit comprendre un document qui décrit brièvement la carrière ou une réalisation importante de la candidate ou du candidat et qui justifierait qu'on lui attribue le Prix de la justice. Ce document doit être signé par trois personnes bien informées des faits qui y sont relatés et par celle dont la candidature est proposée. Le dossier de candidature doit parvenir avant le ler août 2008 au :

Secrétariat du Prix de la justice Ministère de la Justice Direction des communications 1200, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4M1

Un jury de sélection, présidé par le juge en chef du Québec, procédera à l'analyse des propositions et en recommandera une au ministre de la Justice. Le comité est constitué d'une personne du milieu de l'enseignement, d'une personne représentant le milieu des médias et de deux personnes représentant le public.

Des dépliants d'information incluant une fiche de présentation de candidature sont disponibles dans les bureaux de Services Québec, dans les palais de justice et dans le site Internet du ministère au www.justice.gouv.gc.ca. On peut obtenir des renseignements supplémentaires en composant le numéro de téléphone 418 643-5140 ou, sans frais, le 1 866-536-5140.

-30-

Autres communiqués diffusés par cet organisme

Envoyez ce communiqué à une adresse électronique



Québec ##

© Gouvernement du Québec, 2007